

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2026-80 : Budget Principal – Budget 2026 – Décision Modificative n° 01 – Virements de crédits

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2026-48 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles inscrites dans chaque section.*

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2026-56 du 27 avril 2026 portant approbation du Budget Primitif 2026 pour le Budget Principal,

Considérant, le besoin de réajustement de crédits au regard de décision du Conseil Communautaire, et les demandes de modifications d'imputations du SGC de Vaison la Romaine,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

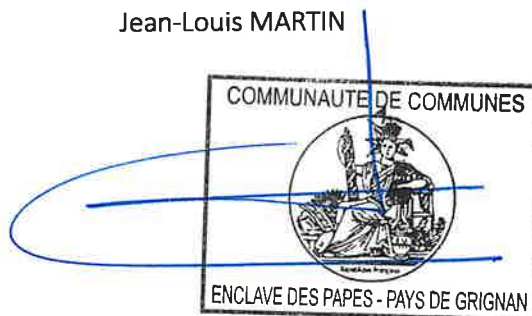
Article 1 : D'APPROUVER la décision modificative n°01 au Budget Primitif 2026 du Budget Principal qui porte uniquement sur des mouvements de crédits entre comptes en section d'investissement & en section de fonctionnement tels que rappelés dans le tableau ci-après.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à Monsieur le Préfet et à Madame la Responsable du SGC de Vaison la Romaine, comptable de la collectivité.

Fait à Valréas, le 22 juillet 2026

Le Président,
Jean-Louis MARTIN



Décision n°2026-80: Budget Principal – Budget 2026 – Décision Modificative n° 01 -Virements de crédits

DESIGNATION	Compte	Opération	Mouvement de crédits
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Primes d'assurance multirisques	6161		24 553 €
Etudes et recherches	617		4 020 €
Cotisations, concours divers	6281		21 955 €
Autres services extérieurs	6288		- 11 000 €
Autres fournitures non stockables	60618		- 52 031.26 €
TOTAL CHAPITRE 011			- 12 503.26 €
Subv, Fonctionnement aux autres personnes de droit privé	65748		11 000 €
TOTAL CHAPITRE 65			11 000 €
SOUS TOTAL DEPENSES			- 1 503.26 €
Produits des cessions d'immo	775		- 1 503.26 €
SOUS TOTAL RECETTES			- 1 503.26 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Concessions et droits similaires	2051		- 22 000 €
Frais d'études – code fonctionnel 020	2031		38 000 €
Frais d'études – code fonctionnel 60	2031		- 11 040 €
Frais d'études – code fonctionnel 60	2031	36	22 080 €
TOTAL CHAPITRE 20			27 040 €
Autre matériel informatique	21838		1 415 €
Autres installations, matériel technique	2158	56	800 €
Installations générales- bâtiments publics	21351	55	- 3 696 €
Installations générales- bâtiments publics	21351		3 696 €
TOTAL CHAPITRE 21			2 215 €
Avances versées sur commandes d'immo	238	22-2	- 15 215 €
Immos reçues au titre d'une mise à dispo	2317	36	- 11 040 €
TOTAL CHAPITRE 23			-26 255 €
SOUS TOTAL DEPENSES			3 000 €
Autres subv d'investissement	1318		3 000 €
SOUS TOTAL RECETTES			3 000 €

Fait à Valréas, le 22 juillet 2026

Le Président,
Jean-Louis MARTIN

